

Conseil d'administration  
9 décembre 2025



## AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

### Avenant à la convention de partenariat Délibération n° CA-2025-12

**Date de convocation :** 25 novembre 2025

#### Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

#### **Titulaires présents :**

Martine BARENGO FERRIER, Jean-Paul DAVID, Céline DUQUESNE, Charles Ange GINESY, Thierry GRANDBOUCHE, David KONOPNICKI, Anthony SALOMONE, Dominique TRABAUD.

#### **Titulaires absents :**

Xavier BECK, Raoul CASTEL, Olivier CHANTREAU, Christelle D'INTORNI, Maurice LAVAGNA, Gérald LOMBARDO, Michèle PAGANIN, Cyril PIAZZA, Michel ROSSI, Anne SATTONNET.

#### **Suppléants présents :**

Jocelyne BARUFFA, Yannick BERNARD, Nicole BERTOLOTTI, Pierre CORPORANDY, Vanessa LELLOUCHE, Sébastien OLHARAN.

#### **Pouvoirs :**

Roger CIAIS a donné pouvoir à DAVID Jean-Paul.

#### **Secrétaire de séance :**

Sébastien OLHARAN.

Le quorum étant atteint :

Vu le CGCT et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu la délibération n°2023-13 du Conseil d'administration du 07 novembre 2023 approuvant la convention de partenariat avec le Département pour la période 2024 – 2026 ;

Considérant que le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence 06 ont conclu le 24 janvier 2024 une convention de partenariat prévoyant le versement d'une subvention de fonctionnement ainsi que la mise à disposition de moyens humains et matériels ;

Considérant que le report de résultat 2024, dû notamment au décalage des opérations « Petites Villes de Demain » sur les prochaines années, a permis d'équilibrer le budget primitif 2025 de l'Agence ; que le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes envisagent de suspendre la subvention de fonctionnement de l'Agence pour l'année 2025 ; que le projet d'avenant figurant en annexe vise à suspendre pour l'exercice 2025 le versement de cette subvention ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'approuver la suspension de la subvention de fonctionnement de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;
- 2) D'approuver l'avenant à la convention de partenariat conclu entre le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence 06 portant sur la suspension de la subvention annuelle de fonctionnement de 300 000 euros pour l'exercice 2025 ;
- 3) D'autoriser le président à signer l'avenant ci-dessus visé ;
- 4) D'autoriser le président à signer, au nom de l'Agence d'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Ont participés au vote : 15 dont 1 pouvoir

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 09 décembre 2025

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale  
des Alpes-Maritimes,



Charles Ange GINESY

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE  
PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ET  
L'AGENCE D'INGENIERIEDEPARTEMENTALE 2024 - 2026**

Entre,

D'une part,

**Le Département des Alpes-Maritimes**, 147, boulevard du Mercantour, BP 3007, 06 201 Nice Cedex 3, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, Monsieur Charles Ange GINESY, habilité aux présentes en vertu d'une délibération n°XX de la commission permanente en date du XX/XX/XXXX ;

**Ci-après dénommé le Département ;**

**ET**

**L'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes** dont le siège est situé à Nice, au Centre administratif départemental des Alpes Maritimes (CADAM), 64-66, route de Grenoble 06200 Nice, représentée par son Président en exercice, Monsieur Charles Ange GINESY, habilité par délibération n°XX du Conseil d'administration de l'Agence en date du XX/XX/XXXX ;

**ci-après dénommée l'Agence ;**

**PREAMBULE**

Par délibération de l'Assemblée constitutive en date du 13 novembre 2020, le Département et 40 communes ont créé l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes (ci-après l'Agence) sur le fondement de l'article L.5511-1du Code général des collectivités territoriales.

Celle-ci est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

La convention pluriannuelle de partenariat précise les conditions de l'aide départementale en faveur de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, et détaillant l'octroi :

- d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 300 000 € ;
- d'une subvention de fonctionnement en nature valorisée au montant prévisionnel de 198 352,20 € ;
- d'une mise à disposition de personnels à titre gratuit et valorisée au montant prévisionnel de 330 000 €.

Considérant que le report de résultat 2024, dû notamment au décalage des opérations "Petites Villes de Demain" sur les prochaines années, a permis d'équilibrer le budget primitif 2025, les parties envisagent de suspendre la subvention de fonctionnement de l'agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes pour l'année 2025.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-12-2025

Publication le : 24-12-2025

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet de suspendre la subvention annuelle de 300 000 euros versée par le Département des Alpes-Maritimes à l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes pour l'année 2025.

Il est inséré à l'alinéa 2 de l'article 2 de la convention précitée la phrase suivante : « Pour l'année 2025, la subvention pluriannuelle est suspendue ».

### **Article 2 : Autres dispositions**

L'ensemble des autres dispositions de la convention de partenariat entre le Département des Alpes-Maritimes à l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes demeurent inchangées.

Fait à Nice en deux exemplaires,

Le.....

Le Président du Conseil départemental  
Des Alpes-Maritimes,

Le Président de l'Agence d'ingénierie  
des Alpes-Maritimes,